

# **Concours « *Kif ton mask* »**

*Action de prévention pour la lutte contre le Covid-19*

## **Règlement 2020**

Art. 1 - CEMAFORRE, association loi 1901 à but non lucratif, dont le siège social est sis 3 Villa Saint Fargeau – 75020 Paris, organise avec le Collectif Masques Pour Tous un concours intitulé « Kif ton mask » débutant le 6 avril 2020 et dont la date limite de participation est fixée au 30 juin 2020.

Art. 2 - Ce concours « Kif ton mask » gratuit s'adresse à tous.

Ce concours « Kif ton mask » consiste à réaliser un masque en tissu (d'autres matériaux peuvent être ajoutés), les tissus peuvent être recyclés, fait à la maison. Le masque doit couvrir le nez et la bouche et être adapté au visage du porteur.

Les réalisations de masques « Kif ton mask » peuvent être individuelles ou collectives. Chaque Participant (création individuelle ou collective) devra présenter un masque, avec ou sans titre, qu'il portera sur 1 photo originale, couleur et non retouchée.

Le masque sera noté selon un critère prioritaire : son efficacité pour lutter contre le Covid 19 grâce à sa forme couvrant le nez et la bouche et par le matériau utilisé en tissu serré ou en plusieurs couches. Le masque doit être lavable à 65 degrés et réutilisable. Le masque sera noté sur un second critère : son aspect esthétique.

Art. 3 - Les Participants pourront candidater au concours « Kif ton mask » du 6 avril 2020 au 30 juin 2020 en remplissant un bordereau d'envoi disponible sur la page du Concours « Kif ton mask » disponible sur le site [culturecitoyennete.com/kif-ton-mask](http://culturecitoyennete.com/kif-ton-mask).

Le bordereau d'envoi sera rempli lisiblement et comportera les nom, prénom, âge, adresse, téléphone, mail, ou les coordonnées nom, adresse, téléphone de l'établissement concerné, et le titre éventuel du masque. Les photos seront transmises en format jpg ou gif.

La date limite de remise des créations est fixée au 30 juin 2020. L'envoi des travaux devra impérativement être accompagné du bordereau d'envoi des œuvres correctement rempli et transmis à l'adresse mail suivante : [concourskiftonmask@gmail.com](mailto:concourskiftonmask@gmail.com)

Art. 4 - Le jury composé de médecins, de plasticiens, sélectionnera les meilleures œuvres par tranche d'âge. Il sera présidé par Mauricette Lemercier du Collectif Masques Pour Tous et membre de CEMAFORRE.

La composition du jury national sera annoncée début juin.

Les masques seront exposés dans une galerie sur internet.

Art. 5 - Tous les candidats recevront une attestation de participation. Les lauréats recevront un diplôme du prix « Kif ton mask ».

Art. 6 - CEMAFORRE se réserve le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, réalisations d'albums, sites Internet, etc.) les créations réalisées dans le cadre du concours « Kif ton mask » et ce, sans restriction ou demande de participation financière. Cela conformément au droit à l'image accordé automatiquement par les Participants dans le bordereau d'envoi et pour la durée des droits de propriété intellectuelle des participants pour utilisation sur le site Internet [culturecitoyennete.com](http://culturecitoyennete.com)

Art. 7 - Cemaforre se réserve le droit de prolonger ou de modifier les conditions de ce concours « Kif ton mask » si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Art. 8 - Le règlement est disponible gratuitement sur la page du Concours « Kif ton mask » sur le site [culturecitoyennete.com](http://culturecitoyennete.com)

Art. 9 - Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation, sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant.

Art. 10 - Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de procédure civile.

Art. 11 - Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Art. 12 - Conformément aux lois régissant les droits de propriété artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites.

Pour toute demande d'information complémentaire, contact courriel : [concourskiftonmask@gmail.com](mailto:concourskiftonmask@gmail.com)